

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

Publication : 04/07/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 4 JUILLET 2013

DECISION

Numéro 13 – 07 – 054

---

**Décision 5 : La proposition d'avenant n°1 au lot n°1 « terrassement – VRD – gros œuvre » du marché de travaux relatif à l'extention du centre d'incendie et de secours de Sail Sous Couzan.**

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 14 juin 2013, s'est réuni le jeudi 4 juillet 2013 à partir de 11 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

*Étaient présents* : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

*Était excusée* : Madame Nadia Sémache

### **Exposé du rapport effectué par le Président :**

L'avenant a pour objet de prendre en compte les travaux de fondations supplémentaires en raison de la nature du sol et des contraintes imposées par la nouvelle réglementation sur les constructions parasismiques en ce qui concerne les bâtiments des SDIS. D'autre part, il est nécessaire de poser un caniveau devant le portail de l'extension afin de collecter les eaux pluviales de surface.

Le montant global de la plus-value est de 7 847,27 € TTC et représente 10,65 % du marché de base. Le nouveau montant du marché serait porté à 81 515,22 € TTC.

Les crédits nécessaires sont disponibles sur le budget de l'opération.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

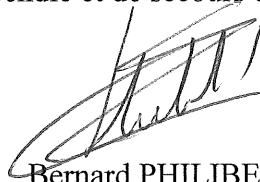
Publication : 04/07/2013

**Vu le rapport présenté par le Président,  
le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :** Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant joint en annexe et autorise le Président à signer le document.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du service départemental  
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

Publication : 04/07/2013

**AVENANT n°1 - MARCHE n° 2012-24 - LOT n° 1****A. Identification de l'établissement public qui a passé le marché et du titulaire****EXE4****■ Etablissement public :**

**Service Départemental d'Incendie et de Secours de la LOIRE**  
 sis 8, rue du Chanoine Ploton, BP 541, 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1

**■ Titulaire du marché: ARCHIMBAUD CONSTRUCTION**  
**ZA Pré Giraud**  
**42130 BOEN**

**B. Identification du marché****EXE4****■ Objet du marché initial:****Extension du Centre d'Incendie et de Secours de SAIL SOUS COUZAN****■ Numéro de lot et objet:****LOT n° 1 – Terrassement - Gros œuvre****■ Date de signature du marché :****Le 22 janvier 2013****■ Montant initial du marché :****61 595,28 HT soit 73 667,95 € TTC****C. Avenants précédemment contractés****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Néant				

**D. Objet et nature de l'avenant****EXE4**

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux de fondations supplémentaires en raison de la nature du sol pour un montant en plus value de 5 021,26 € HT. D'autre part, il est nécessaire de poser un caniveau devant le portail de l'extension afin de collecter les eaux pluviales de surfaces soit une plus value de 1 540 € HT.

La plus value totale HT est de 6 561,26 € HT soit 7 847,27 € TTC, ce qui représente 10,65 % du marché de base.

**Le nouveau montant du marché s'élève à 81 515,22 € TTC**

**E. Montant de l'avenant****EXE4**

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Montant de l'avenant	%	Nouveau montant du marché
Avenant en plus-value	1	+ 6 561,26 € HT soit + 7 847,27 € TTC	+ 10,65 %	68 156,54 € HT soit 81 515,22 € TTC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2013

Publication : 04/07/2013

# AVENANT n°1 - MARCHÉ n° 2012-24 - LOT n° 1

## F. Renonciation au recours

EXE4

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur au Comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature du présent avenant.

## G. Signatures des parties

EXE4

Fait à Saint Etienne, le 10 juin 2013

Le titulaire,  
(cachet, signature)

La personne responsable du marché  
Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Loire

Date d'envoi à la préfecture :

## H. Notification de l'avenant

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A

, le

Le titulaire,  
(signature)